

Décembre 2025

Compléments d'examen

Cas par Cas

Saint-Maurice-de-Satonnay (71260)



Rappel de la demande de compléments



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objet : demande de compléments concernant le dossier « SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY (71) - Construction d'une centrale photovoltaïque au sol » déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 28/11/2025 (référence 009645/KK P)

Madame, Monsieur,

Pour permettre la poursuite du traitement de votre dossier, nous vous invitons à fournir les informations complémentaires suivantes.

Merci de nous préciser :

- ☐ La durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque ;
- ☐ La surface projetée des panneaux ;
- ☐ Le poste source envisagé ;
- ☐ Les caractéristiques de la clôture (hauteur, linéaire, mailles et si des passages à faune sont prévus, merci de préciser leurs caractéristiques) ;
- ☐ Le recul envisagé depuis l'espace boisé situé au nord et à l'est du site du projet ;
- ☐ L'historique du site notamment les activités ayant eu lieu sur la parcelle du projet ;
- ☐ Le calendrier des travaux (début, fin et principaux travaux).

Dans la mesure du possible, il convient de mettre à jour le formulaire de saisie de votre demande, à partir de votre espace « pétitionnaire » sur le portail de l'évaluation environnementale, en y insérant les informations complémentaires.

Cordialement,

L'équipe en charge de l'examen de votre demande
dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr



Précisions

Durée d'exploitation de la centrale

La commune de Saint-Maurice-de-Satonnay a signé avec Orion Energies un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans. A l'issue des 35 années d'exploitation, la centrale sera entièrement démontée par Orion Energies et ses matériaux seront transmis à Soren, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques. Le terrain sera quant à lui remis dans son état initial, établi avant travaux par un état des lieux initial.

Surface projetée des panneaux

Les panneaux prévus sur ce projet sont des modules de 635 Wc, de dimension unitaire 2,382 m * 1,134 m donc de surface 2,701 m².

Les panneaux seront inclinés à 20° et orientés plein Sud, la surface projetée d'un panneau est donc : 2,538 m²

L'installation comprendra 1566 panneaux, soit une surface projetée de 3975 m².

Le poste source envisagé

Comme expliqué dans l'annexe complémentaire 1 : résumé non technique, la solution de raccordement sera définie lors de la demande de raccordement, qui interviendra après l'obtention du Cas par Cas et de la Déclaration Préalable.

Orion Energies est responsable de la partie électrique située sur le site, tandis qu'Enedis prendra en charge la partie située sur les voies publiques.

Plusieurs solutions de raccordement peuvent être envisagées par ENEDIS. Une option probable de raccordement, privilégiée dans le cas de projets de faible puissance comme c'est le cas ici, consiste à raccorder la centrale à la ligne HTA la plus proche. Il n'est donc pas nécessaire d'aller jusqu'au poste source. Pour information, le poste source le plus proche est La Salle à 7 km à l'Est.

Pour ce projet, le poste HTA/BT le plus proche se situe à 228 m au Sud, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous. Cette distance est calculée en suivant les bords de route afin de limiter les zones d'excavation.



Figure 1 : Distance du projet au réseau électrique national (Enedis)

La clôture

La clôture mesurera 2 m de haut, avec un linéaire de 366 m entourant entièrement le site. Elle sera adaptée pour laisser circuler la petite et la moyenne faune grâce à une surélévation de 20 cm.

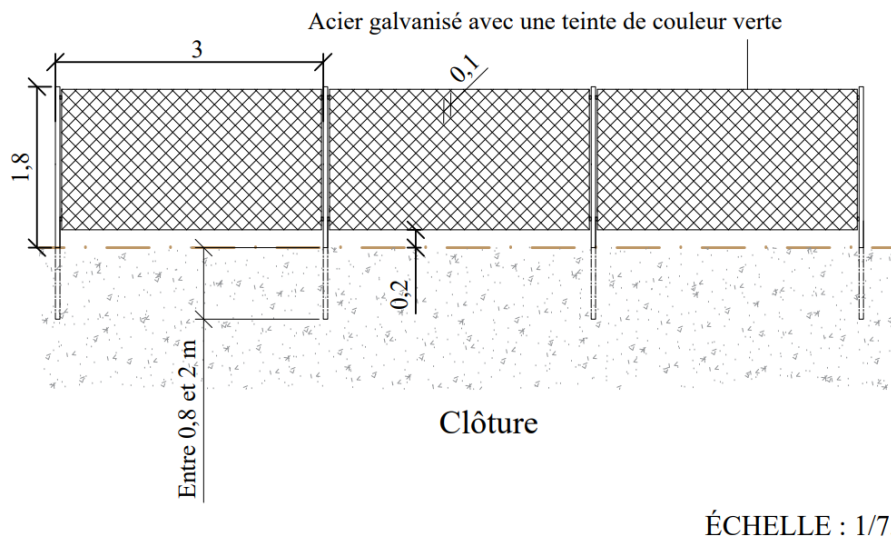


Figure 2 : schéma de la clôture de la centrale photovoltaïque



Figure 3 : exemple de clôtures

Le recul au boisement

La centrale évitera complètement la forêt alentour. Le SDIS du 71 n'ayant pas réclamé d'écart particulier aux boisements, un écart de 1 m sera tout de même conservé entre la forêt et la clôture afin de faciliter l'entretien et éviter le risque d'« absorption » de la clôture par la végétation (colonisation par de jeunes ligneux ou de petits arbustes), la rendant moins visible pour la faune.

L'historique de la parcelle

Cette parcelle communale de 9 ha, détenue par la commune de Saint-Maurice-de-Satonnay depuis plus de 20 ans, est un espace déjà anthropisé, non exploité et non déclaré à la PAC depuis plus de 20 ans, que la commune destine à terme à l'urbanisation. Entre 2020 et 2024, la commune y a d'ailleurs rénové l'aire de jeux et créé un terrain multisports. Le site prévu pour l'installation de la centrale est un terrain vacant, occupé uniquement par quelques arbres fruitiers peu productifs. En concertation avec la commune et les habitants, Orion Énergies s'est engagé à replanter, au sud du projet, un nombre équivalent d'arbres fruitiers des mêmes espèces afin de constituer une petite forêt fruitière faisant écran entre la centrale et les premières habitations.



Figure 4 : Parcelles déclarées à la PAC de 2010 à 2024. Le terrain n'est pas déclaré (Source : Géoportail)

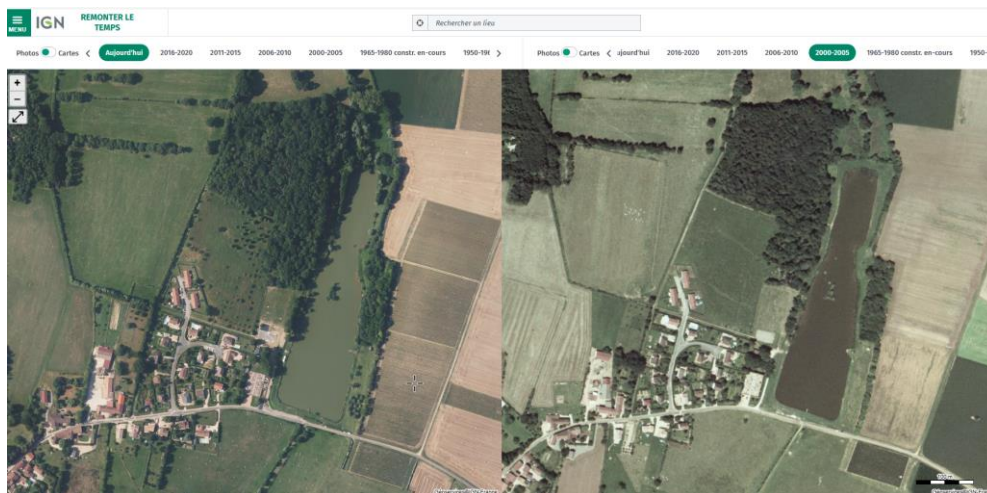


Figure 5 : Photos aériennes aujourd'hui et en 2000. (Source : remonter dans le temps)

Le calendrier des travaux

L'installation de la centrale photovoltaïque s'étalera sur environ 3 à 5 mois. Le chantier sera divisé selon les phases suivantes (certaines se dérouleront en parallèle) :

- Préparation du chantier : 1 mois
- Voiries et débroussaillage : 1 mois, travaux réalisés de préférence en septembre-octobre, en amont de la phase de chantier si nécessaire.
- Ancrage et montage des structures : 6 semaines
- Tranchées et réseaux internes : 1 mois
- Pose des panneaux : 1 mois
- Pose des autres constituants de la centrale : 3 semaines
- Finalisation de l'installation et remise en état : 1 mois

Étant donné que le développement d'un projet photovoltaïque dépend des délais d'instruction, du calendrier des appels d'offres de la CRE ainsi que des délais de raccordement d'Enedis, il n'est pas possible de définir une date de travaux parfaitement exacte. Toutefois, le phasage du chantier sera organisé au maximum **en dehors des périodes de forte sensibilité écologique** (notamment le printemps). Sous réserve d'un avancement rapide du développement du projet, les travaux pourraient débuter dès la fin de l'année 2026.

